



## **INJONCTIONS DU GOUVERNEMENT : POUR FO, C'EST NON !!**

Ordre du jour :

1. *Approbation du PV de la CMP du 19 mars*
2. *Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE*
3. *Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur (183€ pour tous)*
4. *Négociation CCUE (Classification et rémunération)*
5. *Petite enfance*
6. *Proposition de feuille de route paritaire du groupe de travail paritaire « Prévention et conditions de travail »*
7. *Questions diverses*

FO fait lecture d'une déclaration liminaire annexée au présent compte rendu : « FO refuse de se soumettre aux injonctions et à l'austérité. »

### **1. Approbation du PV de la CMP du 19 mars**

Après des amendements de FO le PV est adopté.

### **2. Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE.**

### **3. 183 € pour tous**

Les autres organisations syndicales ont présenté des propositions de textes.

AXESS a également soumis une proposition et la présente en refusant de fournir le texte. Cette pratique est assez curieuse, mais pas nouvelle. Il s'agit de la conception d'un travail paritaire chez les employeurs ! Les autres propositions seront par ailleurs balayées comme l'avait été celle de FO.

AXESS présente donc son projet à l'écran en précisant qu'au préalable, elle attend pour l'avenir un engagement par les pouvoirs publics de la transposition impérative des mesures de la Fonction publique hospitalière (FPH). La proposition AXESS consiste à articuler les bas salaires avec les exclus du Ségur au travers de mesures transitoires sur la base de l'enveloppe financière de 545 Millions d'euros annoncée pour 2024 en respectant l'injonction gouvernementale d'arriver à la conclusion d'un accord sur les classification/rémunération pour novembre 2024.

Les employeurs indiquent que les salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à 23822 € bruts annuels bénéficieraient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et durant l'année 2024 d'une indemnité mensuelle de 238 € bruts et que les salariés dont la rémunération est supérieure à 23822 € bruts annuels bénéficieront d'une indemnité mensuelle de 54 € bruts sur la même période.

Au-delà de la modalité de présentation du texte (sur écran), ce qui n'est pas acceptable, **pour FO**, ce sont

les **183 € pour tous** sans attendre et sans contreparties qui doivent être octroyés. Demande faite depuis des semaines à l'unanimité des organisations syndicales présentes autour de la table en lieu et place d'un texte reprenant des éléments qui avaient déjà été refusés majoritairement.

**Pour FO, il est par ailleurs hors de question d'accepter de se plier aux injonctions gouvernementales qui visent à fixer des échéances totalement irrationnelles !**

La DGT en reconnaissant que les conditions de négociation ne sont pas optimales, rejoint en partie la demande des organisations syndicales qui demandent à pouvoir entrer en possession du texte.

#### *SUSPENSION DE SÉANCE*

AXESS revient avec de nouvelles propositions. Le document est remis sur table cette fois-ci. Par un tour de passe-passe, les employeurs nous expliquent avoir écouté les organisations syndicales et accepter d'octroyer les « 183 € pour tous » mais uniquement de juillet à décembre 2024... Autrement dit, un One shot (tir unique) réduit.

**FO** rappelle que les deux propositions avaient déjà été refusées précédemment. Les 183 € pour tous pour une demi-année avec toujours une enveloppe financière fermée et un calendrier restreint avec une clause de conditionnalité est inacceptable !

**Pour FO**, la situation reste donc inchangée ! Il s'agit à nouveau d'une nouvelle provocation des employeurs !

La CGT et SUD se rendent compte de la duperie et digèrent difficilement que les employeurs n'aient retenu aucune de leurs propositions.

**FO** rappelle avoir fait des propositions qui n'avaient jamais été retenues. Les seules propositions qui intéressent les employeurs étant les injonctions faites par un gouvernement qui rappelons-le a décidé de réduire le financement du secteur sanitaire, social et médico-social de 1 milliard d'euros.

A cela, AXESS ressort son éternelle litanie sur son lobbying auprès des pouvoirs publics pour aller chercher les financements nécessaires à l'ambition qu'elle se fixe sur une CCUE qui sera de bas niveau au vu des économies budgétaires actuelles et annoncées. AXESS n'entend plus les préoccupations des salariés sur le terrain mais se préoccupe bien plus de satisfaire les moindres volontés du gouvernement.

**FO** refusera toujours la compromission !!

**Commentaire FO :** à l'arnaque salariale promise par les employeurs dans leur projet de classification, s'ajoute la supercherie qui consiste à déclarer qu'ils veulent rétablir l'égalité salariale... Alors qu'ils ont eux-mêmes (avec la complicité de la CFDT) délibérément fait le choix d'exclure une partie des salariés en 2022, créant ainsi l'inégalité qu'ils prétendent aujourd'hui combattre !

FO, SUD et CGT quitteront la séance à 13h15 et rejoindront les manifestants présents devant les locaux. Chaque délégation prendra la parole avant de se diriger vers Bastille.

#### **Ordre du jour du 18 avril :**

- 1) Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 4 avril
- 2) Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE
- 3) Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE
- 4) Négociation CCUE (Classification et rémunération)
- 5) Petite enfance
- 6) Questions diverses

**Délégation FO :** Christelle PEYRE, Murat BERBEROGLU, David LEGRAND et Michel POULET.